

Le guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

Pascal Even



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/10298>

DOI : [10.4000/insitu.10298](https://doi.org/10.4000/insitu.10298)

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Pascal Even, « Le guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions », *In Situ* [En ligne], 20 | 2013, mis en ligne le 20 mars 2013, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/10298> ; DOI : [10.4000/insitu.10298](https://doi.org/10.4000/insitu.10298)

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.



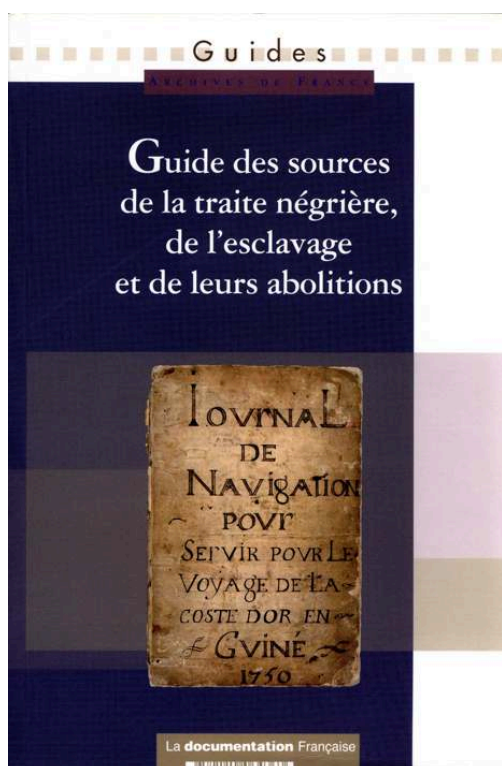
In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

Pascal Even

- 1 Le guide des sources de la traite des noirs, de l'esclavage et de leurs abolitions, l'un des fleurons des publications réalisées par les Archives de France au cours des dernières années, constitue en premier lieu une réponse apportée aux attentes des acteurs de la mémoire noire dans notre pays à laquelle nous savons que nos concitoyens se montrent particulièrement attachés, et, en second lieu, un instrument de recherche unique apprécié par les chercheurs français et étrangers, soucieux de mieux connaître les sources disponibles sur le sujet. Le guide répond ainsi à la vocation première des archives dont la collecte, la conservation et la communication n'ont été organisées que pour assurer la pérennité de la mémoire de la Nation dans ses composantes les plus diverses et pour la mettre à disposition des chercheurs scientifiques et du grand public.

Figure 1



ARCHIVES DE FRANCE. Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Paris : La documentation française, 2007, 625 p.

La genèse du guide

- 2 L'élaboration d'un guide de sources ou de recherche, aussi enrichissante que soit sa réalisation pour ses différents auteurs, n'est jamais fortuite mais répond, la plupart du temps, à une exigence de nature scientifique, politique ou, dans le cas présent, sociale, les trois dimensions pouvant être au demeurant associées. Elle possède donc une signification sur laquelle il importe de se pencher afin de mieux comprendre les conditions de sa réalisation et les raisons qui ont donc conduit la directrice des archives de l'époque, Martine de Boisdeffre, à lancer dans le réseau des archives l'enquête qui a abouti à la réalisation du guide de la traite. De fait, la présente entreprise apportait une réponse politique à une demande sociale exprimée de façon politique. Même si le caractère scientifique de l'opération n'est pas étranger au lancement de l'ouvrage et qu'il explique même la rapidité de sa réalisation et l'implication dans le projet de la plupart des professionnels du réseau des archives de France, il serait vain d'en cacher l'origine et les motivations premières.
- 3 La réalisation du guide tire en effet son origine de la campagne lancée, à l'occasion de la mise en vente publique de documents relatifs à l'esclavage, à la traite, ou aux plantations des îles, par différentes associations militant pour la reconnaissance par l'État français du phénomène de l'esclavage largement pratiqué par les milieux économiques des ports français du XVIII^e siècle et exigeant une reconnaissance officielle des souffrances endurées par les victimes de la traite. Une offensive que l'administration des archives n'envisageait certes pas ; elle a en effet affronté, comme

toutes les institutions publiques, nombre de critiques au cours des décennies passées mais les reproches qu'on lui adressait portaient alors, c'était avant l'adoption de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, sur les conditions de communicabilité des archives publiques, sur les délais jugés trop longs opposés par la précédente loi à la communication des documents de nature politique ou susceptibles de mettre en cause la vie privée des individus.

- 4 En l'occurrence, les critiques ne portaient pas sur les délais, les documents relatifs à la traite et à l'esclavage jusqu'à leur abolition étant librement communicables depuis fort longtemps, elles concernaient la politique d'acquisition du réseau des archives publiques, l'État, au même titre que les collectivités responsables des services territoriaux d'archives, était accusé de fait d'incurie et de négliger l'acquisition de pièces essentielles à la mémoire de la traite. En n'intervenant pas sur le marché, l'État manifestait, accusait-on, une absence totale d'intérêt pour la conservation et l'entrée dans les collections publiques de documents importants pour l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs victimes. Or, pour les responsables associatifs qui interpelaient l'administration des archives et au-delà d'elle le gouvernement, refuser de prendre en compte ces documents revenait, sinon à nier l'existence de la traite et de l'esclavage, du moins à minorer leur importance dans le passé du pays, et à leur conférer dans ces conditions une place secondaire, soit par honte, soit par souci de gommer les épisodes les plus sombres de l'histoire nationale afin d'en donner une vision ou une image apaisée.
- 5 Au-delà de ces considérations, la méconnaissance de l'intérêt présenté par les papiers mis en vente pouvait, ajoutait-on, favoriser leur passage dans des collections privées où ils risquaient de demeurer incommunicables. Elle pouvait même conduire à l'exportation de documents destinés dans ces conditions à enrichir le patrimoine d'institutions étrangères plus intéressées par cette page de notre histoire, plus sensibles à leur signification ou plus animées par des motifs à la fois scientifiques et financiers.
- 6 Ces critiques, aussi exagérées fussent-elles, alimentaient cependant toute une campagne d'opinion dont les différents médias se faisaient l'écho ; elles prirent une telle ampleur, notamment lors des ventes publiques organisées aussi bien à l'Hôtel Drouot à Paris que dans les salles de province, comme à Lyon, que les responsables des archives, étonnés et interdits dans un premier temps, sentirent la nécessité d'apporter une réponse à cette interpellation afin non seulement de faire taire des critiques dénuées de fondement que de montrer la réalité des choses et d'expliquer la politique d'acquisitions conduite par le réseau des archives en ce domaine.
- 7 Les reproches de négligence ou d'absence d'intérêt portés à son encontre avaient en effet été mal vécus par la profession des archivistes. Bien au contraire, et tous ceux qui connaissent le fonctionnement des services d'archives le savent et en rendent témoignage, les archivistes, dans ce domaine comme dans tous les autres, restent en permanence à l'affût de nouveaux enrichissements et suivent attentivement le marché de l'autographe à la recherche d'opportunités leur permettant d'enrichir et de compléter les fonds qu'ils gèrent ou d'en combler les lacunes, par l'acquisition de documents conservés en mains privées ; les seules limites de l'exercice tiennent aux crédits qui leur sont parfois insuffisamment alloués pour pouvoir intervenir dans les grandes ventes. Notons en effet que les documents concernés possédaient tous un

caractère privé et que l'administration des archives ne peut exercer sur eux, à la différence des documents d'origine publique, aucun droit de revendication.

- 8 Il suffit au demeurant de consulter les rapports d'activité des services d'archives publics ainsi que la liste des achats effectués tant par les Archives de France pour le compte des différents centres des Archives nationales et notamment celui de l'outre-mer à Aix-en-Provence, que par les collectivités territoriales, conseils généraux et municipaux des grandes villes, pour constater que systématiquement les documents relatifs à la traite négrière ont fait l'objet d'achats au cours des dernières décennies, comme ils continuent à le faire, une fois encore dans la mesure des crédits disponibles.
- 9 La polémique engagée risquait même, en attirant l'attention du grand public et des médias, de faire monter artificiellement les enchères et de favoriser une spéculation qui n'aurait eu pour résultat que de rendre plus difficile l'acquisition de ces documents par les services d'archives. Très rapidement, les vertus du dialogue permirent d'apaiser le contentieux naissant ; les arguments de la profession furent parfaitement admis par les associations les plus actives ; la présentation des acquisitions déjà effectuées par le réseau et la politique d'acquisitions suivie dans le domaine de la traite permirent de rétablir des liens de confiance et la responsable des acquisitions des Archives de France, Christine de Joux, eut la satisfaction de voir saluées par des applaudissements nourris les acquisitions qu'elle fit au cours des mois suivants à l'Hôtel Drouot.
- 10 La polémique s'était apaisée ; le collectif qui militait pour la reconnaissance de la mémoire noire avait réalisé que les professionnels des archives, nullement animés d'intentions hostiles, s'efforçaient au contraire de sauvegarder ces archives dans les meilleures conditions. Le débat avait cependant eu le mérite d'évoquer et de mettre en lumière la richesse des collections d'archives françaises dans le domaine de la traite et de l'esclavage. Ce constat, ajouté à l'intérêt porté par la profession au sujet, manifesté non seulement par des acquisitions mais également par des publications et des expositions temporaires, a rendu souhaitable la publication d'un guide des sources ou de recherche qui puisse montrer autant au public traditionnel des chercheurs scientifiques qui fréquentent les salles de lecture des services d'archives qu'au grand public, la richesse de cette mémoire et sa diversité afin d'en faciliter la mise en valeur. Les Archives de France ont estimé en effet que la meilleure façon de répondre aux interrogations et aux procès d'intention qui n'épargnent de nos jours aucune institution, consistait à rendre accessibles, de façon plus évidente, les informations sur l'existence de ces sources.

La richesse des collections publiques

- 11 Trop souvent en effet, les archivistes sont persuadés qu'ils ont répondu aux attentes de leur public en mettant à la disposition des chercheurs des instruments de recherche plus ou moins détaillés qui constituent autant de clés leur permettant d'avoir accès aux documents, de s'orienter dans les fonds et d'identifier facilement les informations qu'ils recherchent pour leurs travaux. Au demeurant, les chercheurs se montrent d'une manière générale plutôt satisfaits des instruments de recherche mis à leur disposition. Mais ces derniers ne peuvent toucher le grand public qui en ignore l'existence. Il convient dans ces conditions de ne pas oublier que les services d'archives ont depuis la fondation des Archives nationales, pendant la période révolutionnaire, une vocation, celle de mettre à la disposition de tous les citoyens les richesses qu'ils possèdent et

qu'ils constituent chaque jour et que, fondamentalement, les archives publiques n'ont été constituées et conservées que dans un seul but, celui d'être réutilisées par le plus grand nombre. Sur des sujets sensibles de la société, dans les débats qui passionnent l'opinion, le rôle des archives ne consiste-t-il pas précisément à être présentes, à rappeler que les documents originaux permettent, seuls, d'approcher la réalité des faits du passé, qu'une recherche historique ne peut être effectuée sans le recours aux sources originales, que la rigueur dans l'approche documentaire reste la base de tout travail historique et scientifique. Et c'est précisément le rôle des archives et des archivistes que de mettre à la disposition du grand public les ressources documentaires indispensables à l'élaboration de l'histoire. Dans le domaine de la traite et de l'esclavage, la moisson, nous l'avons déjà dit, se montrait particulièrement abondante.

- 12 Si les Archives de France avaient dû énumérer tous les documents d'archives relatives à la traite et à l'esclavage, elles auraient pu lancer une collection de plusieurs volumes ; c'est la raison pour laquelle le guide réalisé, en dépit de son volume conséquent, ne donne pas une liste exhaustive de tous les documents conservés dans les services d'archives, mais préfère livrer davantage des orientations de recherche dans les différents fonds concernés. Et ils sont particulièrement nombreux ces fonds, qu'il s'agisse des fonds administratifs, ceux des secrétariats d'État de l'Ancien Régime, affaires étrangères ou marine, les fonds d'ambassades et de consulats mais également les fonds des amirautés, des chambres de commerce ou des intendances pour ne citer que quelques exemples. À côté des fonds administratifs, il convenait également de ne pas oublier les fonds privés extrêmement riches pour la période, la correspondance des armateurs, celle des négociants, des propriétaires de plantations, souvent les mêmes. La matière ne manquait donc pas.
- 13 La dernière raison du succès de l'élaboration du guide tient à l'intérêt manifesté immédiatement par l'ensemble des collègues des archives pour le projet. Ce succès ne tient pas seulement au fait que pour faciliter sa réalisation, les Archives de France avaient eu soin d'établir des premières notices de base par service d'archives, notices qui recensaient les sources déjà reconnues et mentionnées dans différents ouvrages de référence ou ouvrages généraux, notices que les services d'archives étaient appelés à vérifier, compléter et enrichir ; il ne tenait pas davantage au fait que le guide n'impliquait pas, à priori, l'ensemble des services d'archives français et que par conséquent, il ne concernait que ceux établis dans les zones géographiques concernées par la traite et à ce titre sensibles à la conservation de sa mémoire. Le succès rencontré tenait à l'intérêt que portent naturellement l'ensemble des professionnels des archives à toutes les entreprises scientifiques collectives animées par les Archives de France, tête de réseau. S'ils rechignent parfois devant les charges de travail supplémentaires que leur impose la réalisation de guides de sources et de recherche, les archivistes tiennent à participer à de telles publications qui mettent en valeur, autant auprès de leur public que de leurs élus, les fonds dont ils ont la responsabilité, et qui leur donnent la possibilité de participer à une entreprise scientifique collective. Le travail des archivistes ne prend en effet toute sa véritable dimension que lorsqu'il est effectué à l'échelle du territoire tout entier. Cette capacité à mobiliser l'ensemble du réseau des archives témoigne ainsi de la force de ce dernier, une particularité au sein du ministère de la culture, et de la même façon sa mobilisation sur des actions scientifiques nationales conforte cette cohésion et cette solidité. C'est sans doute dans la réalisation de ce type d'instruments de recherche que réside la mission et que se réalise

pleinement le rôle des Archives de France qui seules, ont la capacité de mobiliser l'ensemble des services d'archives.

- 14 Là repose le succès de la réalisation du guide, facilité encore par l'assistance constante apportée à son élaboration par les Archives de France qui en avaient confié l'harmonisation à un conservateur assisté par ses collègues pour la description et la présentation des notices.
- 15 Au-delà de l'intérêt légitime suscité par une telle entreprise, on pourrait presque parler d'enthousiasme, tout au moins celui manifesté par les participants aux réunions du comité de pilotage du guide auxquelles ont été associées toutes les composantes de ce réseau élargi aux représentants des services d'archives des ministères des affaires étrangères et à la défense dont la participation était indispensable. La réactivité des différents éléments de ce réseau a permis de tenir les délais fort courts imposés à l'élaboration du guide, délais tenus et respectés. Le répondant des services de la métropole doit être souligné tout autant que la participation essentielle de nos collègues des départements d'outre-mer directement intéressés par la mémoire de la traite et de l'esclavage et qui, s'ils n'ont pu conserver, pour des raisons qui tiennent au climat essentiellement, une importante documentation pour la période de l'Ancien Régime, n'en ont pas moins fait du thème de l'abolition de l'esclavage l'un des axes de leur politique de valorisation culturelle.
- 16 Je ne voudrais pas passer sous silence l'apport considérable apporté à cette entreprise par les universitaires associés au projet et leur parfaite coopération. Les chercheurs scientifiques apprécient tout particulièrement ce type d'instruments de recherche indispensables à la réalisation de leurs travaux en leur donnant accès à des sources qui, compte tenu du volume des archives et de la relative complexité des plans de classement réglementaires, restent parfois d'un accès un peu difficile. Et c'est sans doute dans ce type de collaboration que s'exprime le mieux la coopération qui associe les chercheurs universitaires et les archivistes.

Une indispensable restitution

- 17 Il est enfin un point qu'il paraît important de souligner plus particulièrement, c'est l'importance de la restitution ; on ne peut en effet mobiliser efficacement le réseau des archivistes que si le résultat de leurs travaux est non seulement publié, sous forme traditionnelle papier ou sous forme électronique, mais qu'il fait aussi l'objet d'une large diffusion au sein de la communauté scientifique et parmi le grand public. C'est précisément la vocation d'un tel colloque que d'assurer cette restitution, dans le domaine des archives comme dans les autres domaines du patrimoine. C'est ce qu'a souhaité le comité présidé par Françoise Vergès et nous lui sommes particulièrement reconnaissants des encouragements qu'elle a apportés à cette entreprise comme présidente du comité de l'histoire de l'esclavage et qu'elle continue de lui apporter. Au demeurant, dans le domaine de la restitution, les expériences des services d'archives sont nombreuses et riches ; en témoignent les nombreuses expositions réalisées ou en cours de réalisation aussi bien que les projets pédagogiques évoqués au cours du présent colloque.
- 18 Le colloque de la Rochelle a été l'occasion de vérifier la diversité des expériences engagées et leur richesse, qu'il s'agisse dans le domaine pédagogique des projets conduits par les archives municipales de Bordeaux dans le cadre du projet

Mononumériques, ou de ceux des archives municipales du Havre ou encore des expositions réalisées par les Archives départementales de Charente-Maritime et les archives de la Marine de Rochefort. Le beau catalogue de l'exposition des archives départementales de la Charente-Maritime mais également l'exposition itinérante sur le sujet réalisée en partenariat avec la médiathèque municipale, les archives municipales, les archives de la marine de Rochefort et la bibliothèque universitaire de La Rochelle montrent combien dans ce domaine comme dans les autres, la coopération intelligente entre services patrimoniaux peut se révéler fructueuse. Et il convient de ne pas oublier les publications réalisées par les archives départementales de la Gironde.

- 19 L'aventure doit continuer et elle continue. Le présent guide ne constitue en effet qu'une première étape du programme de travail des Archives de France sur la mémoire de la traite et de l'esclavage. Le guide est certes encore récent puisqu'il n'a été publié qu'en 2007 mais en trois années, des correctifs s'imposent déjà, des correctifs qui sont pour la plupart des ajouts. En effet, la publication et la diffusion du guide ont encore davantage sensibilisé les détenteurs de documents relatifs à la traite et à l'esclavage à l'intérêt que ces derniers présentent pour la recherche historique. Nombreuses sont ainsi les pièces sorties des greniers ou des collections privées et proposées aux services d'archives ou mises aux enchères. Le plus souvent, elles ont intégré les collections publiques. À ce titre, la mise en ligne de la version réactualisée du guide constitue un objectif qu'il convient d'atteindre rapidement. La traite des Noirs, l'esclavage et leurs abolitions occuperont dans les portails projetés des Archives de France la place légitime qui leur revient.
- 20 Parallèlement, les Archives de France ont souhaité soutenir plusieurs projets complémentaires afin de donner à la thématique de la mémoire de l'esclavage plus de relief. C'est ainsi qu'elles ont accordé plusieurs subventions à des structures associatives qui œuvrent dans ce domaine. Une subvention a été versée à l'association des amis des archives de la marine de Lorient pour aider à la numérisation des journaux de bord des navires de la compagnie des Indes. Une autre l'a été à l'AVECE animée par le professeur Marcel Dorigny qui travaille à la mise en ligne d'une base de toutes les expéditions négrières recensées dans les archives françaises mais également à l'élaboration d'un site pédagogique sur la mémoire de l'esclavage. Le soutien de plusieurs autres projets est à l'étude, qu'il s'agisse de la constitution de la base des noirs marrons à partir des avis de recherche publiés dans la presse de Saint-Domingue au XVIII^e siècle, ou encore de la base de tous les textes relatifs à l'esclavage publiés sous l'Ancien Régime développée par Myriam Cottias.
- 21 L'administration des archives a souhaité poursuivre cette aventure en y associant les collègues des autres pays concernés par le sujet, qu'il s'agisse des différents États européens qui ont pratiqué la traite des noirs, mais également des États africains qui l'ont subie ou encore des États d'Amérique également comme les États-Unis et le Brésil. Sur le plan professionnel, notre interrogation porte sur la nature des archives générées par les activités de traite puis par l'esclavage dans ces différents pays, le traitement dont elles ont fait l'objet au sein des services d'archives, la place qu'elles occupent dans la mémoire de ces États et surtout sur la façon dont cette mémoire a été et reste perçue, conservée et mise en valeur.
- 22 La recherche, c'est une banalité que de l'affirmer, ne peut que s'enrichir d'une comparaison internationale, de la connaissance des différentes expériences réalisées chez nos voisins et nos collègues. L'exercice a déjà été réalisé par les universitaires qui

ont su exploiter les différentes sources mises à leur disposition ; il nous faut, me semble-t-il, élargir cette étude comparative au domaine des archives. Plusieurs États comme le Brésil ont engagé comme nous l'inventaire de leurs ressources archivistiques sur le sujet, et de nombreuses initiatives sont encore annoncées. Cette coopération internationale permettra de recenser et de mieux connaître les sources disponibles, d'élaborer peut-être des programmes de recherches communes afin de mettre en valeur cette mémoire partagée. C'est sur ce vœu que je terminerai en me félicitant que nous ayons heureusement encore quelques années devant nous dans le cadre du programme du ministère de la Culture et de la Communication pour établir les bases de tels partenariats.

AUTEUR

PASCAL EVEN

Sous-directeur de l'accès aux archives et de la coordination du réseau, service interministériel des archives de France, ministère de la Culture et de la Communication
pascal.even@diplomatie.gouv.fr